



Règlement

du Prix AAM Patrick Brochet

Version septembre 2018

Article 1 : présentation

Consciente de l'importance croissante de la communication pour un service météorologique, l'Association des Anciens de la Météorologie (AAM.) a décidé d'attribuer chaque année un prix de 1500 euros (appelé « prix Patrick Brochet ») à un/une jeune météorologiste ayant fait preuve d'une certaine maîtrise dans son domaine.

Le prix Patrick Brochet est ouvert à tous les personnels nouvellement diplômés de l'Ecole Nationale de la Météorologie (ENM), personnels destinés ou pas à être titularisés dans la fonction publique : Ingénieurs IENM, Techniciens Supérieurs (TSE, TSI) et Techniciens des Métiers de la Météorologie (TMM). Les candidatures sont normalement déposées l'année de sortie de l'ENM.

Article 2 : soumission

a) Rédiger en français un article de 10000 à 15000 signes (espaces inclus), complété si nécessaire de figures, tableaux et illustrations (de l'ordre de 3 à 5 pages A4 au total). L'article peut être inspiré du mémoire de stage de fin de scolarité lorsque le cycle de formation en comporte un. Il peut aussi être inspiré de tout autre travail personnel effectué au cours de la scolarité ayant un lien avec la météorologie. L'article peut être soumis par une seule personne ou par un binôme d'auteurs, ce qui est la procédure naturelle lorsqu'il se réfère à un stage de fin d'études effectué en binôme.

b) Faire parvenir, avant le 1er octobre de l'année de sortie de l'ENM, l'article sur support traitable à l'AAM, de préférence par mail adressé à anciensmeteos@gmail.com.

c) Faire part à l'AAM de leur adresse et de tout changement de celle-ci.

Article 3 : attribution

Le prix est attribué par un jury nommé par l'AAM, jury qui désignera sans appel le (la) lauréat(e) et appréciera notamment les qualités de vulgarisation, d'originalité, de style et de présentation. Compte tenu de l'hétérogénéité des candidats potentiels en termes de niveau scientifique, de formation, de durée de stage de fin d'études, le jury attachera une grande importance à l'effort de vulgarisation à destination d'un lectorat cultivé en météorologie, mais pas forcément expert dans le domaine traité par le candidat. Le prix sera remis au lauréat par

le Président de l'AAM ou son représentant. En cas de signatures multiples de l'article lauréat, le montant du prix sera partagé entre les signataires. En cas d'insuffisance manifeste des articles proposés, le prix ne sera ni décerné, ni reporté. La décision du jury sera portée à la connaissance du Président-Directeur Général de Météo-France et du Directeur de l'ENM. L'AAM publiera l'article retenu dans sa revue *arc en ciel* ou dans toute publication à caractère technique de son choix.

Article 4 : attribution

Critère de fond : effort de vulgarisation, originalité et qualité scientifique L'article primé étant destiné aux lecteurs d'*arc en ciel* (qui n'est pas une revue à caractère scientifique), il faut donner la préséance aux sujets susceptibles d'intéresser un grand nombre de ses lecteurs, qui ont tous une culture de la météorologie, sans forcément être expert dans ses nombreux aspects. Ce principe devrait conduire à éviter de retenir (à regret peut-être pour des membres du jury) les thèmes très spécialisés. Il faut par contre attacher beaucoup d'importance au choix de la démarche scientifique permettant de traiter le sujet. Il est essentiel que ressorte dans l'article l'originalité du sujet par rapport à l'état de l'art, et que le lecteur puisse saisir cette originalité à partir de ses connaissances de base en météorologie, sans être forcément spécialiste du sujet traité ni informé de son état de l'art.

Critère de forme : qualité de la présentation et style. Comme pour tout article publié dans une revue sérieuse, la présentation et la qualité littéraire du texte sont des critères essentiels. Une présentation claire et structurée du travail effectué (à l'image de nombreux articles des revues scientifiques en météorologie) est appréciée, mais ne doit pas être considérée comme un carcan : dans la mesure où l'exposé reste clair et où la qualité littéraire est respectée, une certaine fantaisie peut contribuer à faciliter la lecture du texte. La qualité des illustrations et des éventuels encadrés doit également être prise en compte. Enfin le texte doit avoir une longueur de l'ordre de 3 à 5 pages. La bibliographie, si elle est donnée, doit être courte afin de situer le texte dans un contexte plus général et donner l'envie au lecteur d'en savoir plus.

Article 5 : composition du jury

Neuf membres de l'AAM composent le jury du prix AAM Patrick Brochet :

- | | | |
|-------------------|-------------------------|------------------|
| - Jean Coiffier, | - Sylvie Jourdain | - Mathieu Nuret, |
| - Patrick David, | - François Lalaurette, | - Jean Pailleux. |
| - Isabelle Donet, | - Jean-François Mahfouf | |
| - Maurice Imbard, | (président du jury) | |